

Entre linguistique et pragmatique : la langue, l'énoncé et le texte

Mirna Velčić-Canivez, Université de Lille

L'objectif de cette communication est de mettre en évidence une double tension qui caractérise, d'une part, la relation entre la linguistique (étude de la langue) et la pragmatique (étude de l'acte de langage et des actes de discours) et, d'autre part, la relation entre la pragmatique de l'énoncé et la pragmatique du texte. Au cours de cette analyse, trois notions – la langue, l'énoncé et le texte – seront examinées du point de vue de la conception du sujet qu'elles impliquent. En même temps, nous soulignerons les différentes idées du destinataire qu'entraînent ces conceptions, ce qui conduit aux différentes visions de l'interlocution associées à l'acte même de dire et, de ce fait, à la séparation des domaines de recherche dans le cadre des sciences du langage. Notre raisonnement s'appuiera sur plusieurs exemples. Nous terminerons par une définition de l'acte de témoignage dans la perspective d'un acte de discours.

1. La langue comme objet de la linguistique

Une opposition traditionnelle traverse la linguistique : la *langue* envisagée comme abstraction des langues et la *parole* concernant la diversité des emplois d'un système de symboles. D'un côté, il y a un système de formes hors de tout emploi et, de l'autre, l'actualisation du système. Mais, au-delà d'une simple distinction conceptuelle, l'opposition langue/parole a des conséquences sur la définition de l'objet même de la linguistique : la linguistique moderne est une linguistique de la langue, discipline préoccupée par *l'intérieur propre* d'un mécanisme virtuel que l'on appelle l'univers des signes et dont la propriété est de *signifier*¹.

En grande partie, cette conception de la linguistique découle d'une interprétation désormais contestée de l'entreprise saussurienne. Selon cette interprétation, les théo-

¹ Le constat est fait sur un mode critique. Pour le résumé de ces critiques, voir notamment Claudine Normand : *Saussure*, 2000, p. 75.

ries de Ferdinand de Saussure ont permis de fonder une discipline résolument descriptive et positiviste. Il s'agirait de décrire un ensemble de formes *potentiellement* réalisables, un *système* distinct de ses diverses actualisations. Ces formes échappent à la volonté individuelle, de sorte qu'il faut les mettre en évidence en les séparant de tout ce qui concerne les actes de production individuels, de tout ce qui est plus ou moins accidentel et donc incontrôlable. On y reconnaît aussi la position de Chomsky qui, selon Neil Smith, auteur de la préface d'un récent ouvrage de Chomsky, serait toujours pessimiste quant à la description scientifique de l'activité langagière. Chomsky insiste sur la compétence (*the internal language*) et reste méfiant à l'égard de toute étude de l'acte : « how we put that competence to use in our performance is still largely a closed book, perhaps a mystery » (Chomsky, 2000 : 9).

Il en découle une discipline dite « objective » car l'objet-langue est fondé sans l'intervention du sujet. Cela se justifie par la nature arbitraire du signe : le signe est indépendant des réalités qu'il désigne². Le rapport du signe à la chose qu'il désigne n'est pas fondé en raison. Le signe est arbitraire mais en même temps il est conventionnel. C'est en ce sens que la langue est un fait social, quoiqu'elle soit indépendante de la relation avec le sujet³.

La langue est un fait social et non pas une réalité constituée en relation avec le sujet, parce que le sujet parlant est envisagé comme n'ayant pas le pouvoir d'influencer l'univers des signes. Le sujet possède un savoir de la langue (*the knowledge of language*), mais personne ne pense mettre en cause les règles que tout le monde applique. C'est dans ce rapport de pouvoir bien spécifique entre le signe et le sujet que le linguiste trouve le principal argument pour écarter le sujet de l'objet *langue* : ceux qui parlent et ceux qui sont censés répondre n'auraient pas d'incidence sur la construction du sens. Or cette position méthodologique implique une conception sous-jacente et problématique du sujet : celui-ci est libre dans l'expression de sa pensée, mais il est en même temps soumis au code. La complexité du mécanisme virtuel que le linguiste doit expliciter échappe ainsi à la volonté de

² Il n'y a aucun rapport entre le signe et la nature des choses. Désigner par *cow*, *vache* ou *krava* l'idée de « vache » est fondé sur « l'irraison même ». Le rapport du signe à la chose qu'il désigne n'est pas fondé en raison.

³ Ce n'est le cas ni de l'énoncé, ni du texte qui, à la différence de l'objet-langue, sont des réalités linguistiques constituées, au contraire, en relation avec le sujet et qui concernent l'emploi de la langue, *the use of language*. D'où une source de conflits sur le territoire de la linguistique, discipline dont l'objet paraît éclaté et que l'on préfère appeler, du moins en France, *sciences du langage*.

« la masse parlante » mais aussi à *sa* volonté et à *sa* compétence professionnelle⁴.

Dans cette optique, tous les sujets, ceux qui parlent et ceux à qui l'on s'adresse se trouvent dans le *même* rapport à la langue. Il ne peut pas en être autrement car c'est la langue qui pense. Elle pense tellement bien qu'elle prévoit des signes spécifiques pour représenter le sujet lui-même : c'est notamment le cas des pronoms de la première et de la deuxième personne (*je* et *tu*). Le sujet n'est donc pas vraiment exclu de la linguistique de la langue ; il est cantonné dans les limites qu'impose l'univers des signes dont il est obligé de respecter les règles de fonctionnement.

2. La pragmatique de l'énoncé

Terme utilisé par diverses disciplines des sciences humaines, notamment la philosophie, l'énoncé est étudié d'une manière systématique par la pragmatique linguistique qui s'appuie sur la théorie de l'acte de l'énonciation. L'énonciation intéresse la tradition continentale – plus spécifiquement, française – de cette discipline. Plusieurs auteurs importants y ont consacré des travaux, à commencer par Bally (1932), Benveniste (1966, 1974), Culioli (1991, 1999) Ducrot (1984) ou Maingueneau (1994, 2002). L'énonciation est en effet l'une des articulations centrales de la relation entre la langue, le monde et le sujet. Cette théorie pragmatique est centrée sur des actes de parole individuels. Elle attire l'attention non seulement sur les circonstances d'une situation sociale globale, mais surtout sur les conditions de la *production* de l'acte même de dire ou de parler. Elle engage des concepts tels que ceux d'*énonciateur*, de *point de vue*, d'*ethos*, de *scène d'énonciation*, de *positionnement*, de *discours rapporté*, de *polyphonie* ou de *modalité*. Le sujet parlant fait partie de l'objet d'étude. De ce fait, les pronoms de la première et de la deuxième personne (*je-tu*), certains adverbes tels que *évidemment*, *justement*, *enfin* ou *certes* sont spécialement intéressants aux yeux des linguistes pragmatiques. Ceux-ci partent de l'hypothèse selon laquelle la signification de ces termes contient des instructions sur la façon d'utiliser les phrases dans le discours. Plus précisément, il s'agit de mettre les unités linguistiques – les phrases – en rapport avec les personnes du discours, c'est-à-dire avec la 1^{re} et la 2^e personne. C'est pourquoi nous considérons ces termes comme des « marques de

⁴ Les formulations poststructuralistes, du côté des philosophes et des littéraires, vont radicaliser cette perspective : le sujet pense posséder la langue, or c'est la langue qui possède le sujet – même si, d'un point de vue diachronique, il y a évolution et transformation des formes constitutives de la langue.

subjectivité ». Leur sens est dit « instructif » et non pas descriptif.

Par ailleurs, l'étude des noms propres s'inscrit également dans cette perspective. En effet, le sens du nom propre (Npr), à la différence du nom commun (N), n'est pas considéré comme conceptuel mais instructionnel. Nous savons que le Npr est un désignateur d'identité. En d'autres termes, c'est un nom qui ne peut être envisagé séparément de l'acte de nommer. En effet, la thèse que les noms propres se distinguent des noms communs sur le plan du sens peut être corroborée sur le plan linguistique. L'argument de poids est l'impossibilité du pluriel avec les noms propres, notamment avec les prénoms. Le prénom reste singulier, sur le plan de la forme et sur le plan du sens :

(1) Les Ginette se révoltent.

(2) Les fonctionnaires se révoltent.

Il en découle que les noms propres au pluriel représentent des individus réunis ; ils n'expriment pas, à l'instar des noms communs, une classe d'individus identiques. D'où la thèse que les noms propres désignent des individus qui sont *nommés* Np. Les noms communs désignent des individus qui *sont* N. C'est pourquoi, pour suivre le raisonnement linguistico-pragmatique de la spécialiste du nom propre, Marie-Noël Gary-Prieur, le Np est considéré comme un *indice* d'identité et non pas comme un *critère* d'identité (Gary-Prieur, 2001 : 82).

Toutefois, il n'est pas toujours possible de trancher entre les termes typiquement « pragmatiques » et les « autres » unités linguistiques qui ne nécessitent pas une mise en relation avec les personnes de discours. De nombreux problèmes méthodologiques se posent notamment lorsque nous quittons le niveau de la phrase pour analyser les textes. Comment appliquer les critères linguistico-pragmatiques au nom propre au pluriel « les Musulmans » que l'on trouve, par exemple, dans les récits de témoignages de rescapés des camps nazis et qui se laisse orthographier avec une majuscule *et* avec une minuscule ? Il existe, comme cela a été démontré avec tant de pertinence par Delvenne, Michaux et Dominicy dans le cadre d'une analyse de discours, des noms (grammaticalement) communs qui ne sont ni des substantifs, ni des noms propres mais qui manifestent des ressemblances systématiques avec les uns et les autres. Les Musulmans désignent ici des individu(s) que *l'on appelle* (ou *nomme*) les « musulmans » et qui, en même temps, *sont* musulmans. Nous y sommes confrontés en même temps à un indice d'identité et à un concept, celui de MUSULMAN (Delvenne, Michaux, Dominicy, 2005 : 123).

Pour résumer : il est indispensable de distinguer le système (de la langue) et la pratique langagière (dans des situations concrètes). Et de fait, on dit un *fait* de langue et un *acte* d'énonciation. D'un côté, il y a *potentiel* du sens, de l'autre, il y a *action* et *effets* de sens ; d'un côté, il y a tout ce qui est *indépendant* du contexte et, de l'autre, tout ce qui est *actualisé* dans le contexte. Cependant les exemples évoqués ci-dessus démontrent que, sur le plan méthodologique, la disjonction radicale entre l'étude de la langue et la pragmatique ne se justifie pas systématiquement.

En effet, les linguistes ne sont pas voués à respecter d'une manière orthodoxe la polarisation entre le système et son actualisation. On constate aujourd'hui que de Saussure n'a pas été lu, que sa pensée a été déformée, mal interprétée, mal comprise, que son apport à la linguistique de la parole a été injustement négligé au profit d'une linguistique abstraite qui, d'une certaine manière, aurait « peur du réel »⁵. Certains chercheurs réaffirment la dualité de la linguistique, en rappelant que de Saussure visait une théorie unifiée du sens : « Le sens n'est complet, actualisé, que dans (...) le discursif », dit, par exemple, Simon Bouquet en commentant les textes originaux de Saussure (Bouquet, 1999 : 41). La linguistique de la langue formerait un tout avec la linguistique de la parole. Dans cette optique, tout énoncé devrait être envisagé en fonction de la bifacialité du signe.

Par ailleurs, les analyses d'Oswald Ducrot montrent comment le linguistique et le discursif sont dépendants l'un de l'autre. Mais ce qui représente un véritable apport conceptuel de cette pragmatique linguistique, c'est que la perception de l'acte de langage est enrichie par une nouvelle relation, celle qui lie le locuteur à la *voix*, ce qui permet d'étudier les énoncés du point de vue de la configuration vocale du sujet de l'énonciation. En effet, le locuteur peut parler mais il peut faire parler d'autres énonciateurs. Il peut dire sans endosser entièrement la responsabilité pour tout ce qu'il dit puisque sa voix n'est pas la seule voix qui se manifeste dans les énoncés. D'où le phénomène de la polyphonie qui se situe au centre des théories énonciatives⁶. Prenons-en un exemple pédagogique :

⁵ Paul Siblot a répondu, non sans courage, à cette idéologie avec un article programmatique : « Une linguistique qui n'a plus peur du réel » (1990). Depuis, le projet des chercheurs de Montpellier s'est révélé particulièrement fructueux. Mais les interrogations sur le rapport entre le langage et le monde extra-linguistique n'ont pas cessé pour autant. En témoigne le numéro de *Langage*, intitulé *Langue, praxis et production de sens* (1997), dirigé par Paul Siblot, consacré à la même problématique et traversé par l'impossibilité de résoudre ce problème. Le titre de la contribution de Georges Kleiber est significatif : « Sens, référence et existence : que faire de l'extra-linguistique ? », *Langage* n°127, pp 9-37.

⁶ Voir notamment Oswald Ducrot, *Le dire et le dit*, 1984.

(3) Maman a demandé à Papa de ne pas la contredire *devant le petit*.

Il y a ici deux voix : le locuteur est vraisemblablement un enfant qui raconte un échange entre ses parents, en intégrant, sans le dire, la voix de sa mère s'adressant à Papa « devant le petit ». La voix de l'enfant est ici recouverte par celle d'une ou plusieurs voix ayant pour origine le(s) locuteur(s) adulte(s) : c'est un cas typique de polyphonie. D'où l'image d'un sujet plurivocal⁷.

Le sujet de l'acte d'énonciation est apte à se dédoubler en retirant sa voix au profit des voix d'autres énonciateurs, en mettant en scène des points de vue ou des énoncés dont il n'est pas nécessairement responsable. Ce sujet est donc défini par une pluralité constitutive qui n'est pas sans conséquences sur le plan du sens : le sens relèverait de *plusieurs sources* énonciatives. D'où un nouveau problème auquel les analystes sont confrontés : il n'est pas toujours possible d'identifier les sources car il n'est pas évident de tracer *toutes* les voix en les associant à leurs origines. Enfin, pour aller au bout de ce raisonnement, il faudrait admettre que, dans le cadre d'une approche énonciative, le sens ne serait pas entièrement maîtrisable par le locuteur⁸.

Les polyphonistes qui disent poursuivre la recherche de Ducrot (c'est notamment le cas des polyphonistes scandinaves) ne semblent pas partager cette position. Ils insistent, au contraire, sur le fait que l'hétérogénéité du sujet entraînant une pluralité originelle du sens se confirme exclusivement dans les formes de la langue. Rien à l'extérieur du rapport que le sujet entretient avec la langue n'est censé affecter l'acte de dire. Par exemple, la négation ou certaines expressions comme *il paraît que, selon x*, voire certains connecteurs tels que *puisque*, imposent une interprétation polyphonique de l'énoncé : *il paraît que, selon x* permettent au locuteur de se tenir à distance relative de l'énonciateur qu'il introduit et d'attribuer ainsi le point de vue exprimé à un autre que lui. Le même raisonnement concerne surtout certains connecteurs.

Quand on compare le connecteur argumentatif *puisque* au connecteur *parce que*, on remarque deux marqueurs distincts introduisant la cause :

⁷ Ouverte de plus en plus aux genres fictionnels, la théorie de l'énonciation n'a pas cessé d'informer et d'interpeller aussi les disciplines littéraires au sein de l'Université pour concerner la poétique et la stylistique.

⁸ Les textes ou les énoncés littéraires en sont le parfait exemple. Voir notamment les contributions dans le numéro thématique « Les imaginaires de la voix » de la revue *Études françaises*, n° 1, 2003.

- (4) Il est sorti parce qu'il fait chaud.
- (5) Il est sorti puisque son manteau n'est plus là.
- (6) *Il est sorti puisqu'il fait chaud.
- (7) *Il est sorti parce que son manteau n'est plus là.

La causalité introduite par *parce que* est une causalité factuelle qui lie les deux énoncés sur le plan de leur contenu : il faisait trop chaud dans la maison ; par conséquent, celui qui l'habite est sorti dehors. En revanche, *puisque* relie non pas deux énoncés, mais deux actes d'énonciation : ce qui m'amène à dire qu'il est sorti, c'est le constat que son manteau n'est plus là. *Parce que* introduit la cause d'un fait tandis que *puisque* introduit la cause d'une énonciation. Il y a ici deux énonciations différentes, deux « voix » ou deux « points de vue » qui peuvent être successivement adoptés par le locuteur. Il y a celui qui fait le constat, et celui qui tire argument du constat pour en tirer une conclusion. C'est un nouveau cas de polyphonie.

Pour résumer : du point de vue d'une pragmatique de l'énoncé, le locuteur est polyvocal mais il reste responsable de l'acte de l'énonciation. Bien qu'il soit une sorte d'agent, il ne rompt pas entièrement avec l'idée d'un sujet soumis au pouvoir des signes. Le projet d'une polyphonie énonciative est centré sur une architecture de voix simultanées mais il s'agit d'associer ce phénomène aux phrases construites selon les règles de la langue. L'acte de langage est ainsi perçu à travers le rapport du sujet à la langue sans que les intentions du locuteur et son énoncé soient exposés aux influences de l'interlocuteur et à ses intérêts. En un mot, ce sujet pragmatique n'est pas encore sujet d'un acte de discours. Il est dit osciller entre la langue et le discursif : il est pluriel du point de vue de sa constitution vocale, mais influençable.

3. L'énoncé et l'idée de l'interlocution

Tout acte de parole est conditionné non seulement par les intentions du locuteur, mais aussi par tout ce qui concerne les connaissances communes des interlocuteurs (« shared knowledge », « arrière plan »). Ces connaissances partagées sont la clé pour une interprétation correcte des intentions du locuteur (d'où l'intérêt des pragmaticiens pour les présuppositions). La démarche est particulièrement convaincante quand on sait que la théorie de l'acte de langage relie les règles de la langue

à une philosophie de l'action. Nous savons que les propriétés des actes dépendent de leur force illocutoire. Mais les actes de langage sont décrits aussi en fonction de leur efficacité : l'intention manifestée par le locuteur doit être reconnue par son interlocuteur ou validée. C'est pourquoi les actes visent à renforcer certaines dispositions de l'auditoire. Autrement dit, le sujet de l'énoncé est étroitement dépendant des conditions de l'*accomplissement* de l'acte dans lequel il s'engage.

L'auditoire est censé coopérer pour que les énoncés aient un sens. C'est le principe de coopération (« cooperation principle »), sur lequel insiste Herbert Paul Grice (Grice, 1979 : 65). Néanmoins il a été démontré depuis les années 80 que ce principe fonctionne à condition que les participants aient les mêmes droits, les mêmes objectifs dans une situation d'interlocution. En d'autres termes, le locuteur et son destinataire se ressemblent. Et de fait, dans la mesure où les deux ont la même compétence linguistique, le même rapport à la langue, ils se reconnaissent comme les locuteurs d'une communauté linguistique. Le locuteur serait donc face à un « allocutaire » ou à un « co-énonciateur ». Ces termes sont assez parlants car ils permettent de mieux saisir que le destinataire se constitue par symétrie avec le locuteur : pour valider l'acte, l'allocutaire suit les instructions en repérant les « marques » de subjectivité dans l'énoncé, afin de fournir une réponse homogène à l'intention du locuteur. C'est donc un partenaire qui intervient pour garantir le sens.

Pour une pragmatique de l'énoncé, l'acte de langage est posé comme un phénomène logique et non comme un phénomène social ou anthropologique. Dans la tradition d'une théorie des actes de langage, le concept d'acte est marqué par la coïncidence du sujet avec sa parole et par la coïncidence entre l'accomplissement de son acte de dire et la re-construction du sens de l'énoncé. Normalement, l'acte de langage réussit car celui qui l'effectue et celui qui le valide entrent dans des rapports nécessairement renouvelables. Mais ce renouvellement du rapport découle, avant tout, d'un locuteur dominant : le fait d'« agir » sur l'auditoire se conçoit comme la *prédominance* des intentions par rapport à la réponse. A la différence de l'image du sujet que véhicule le concept de langue - sujet, comme nous l'avons dit plus haut, fondamentalement dominé par la langue - le sujet d'un acte de langage est un sujet de *pouvoir*. Il contrôle plus ou moins l'acte, non au sens où il posséderait le code, mais parce qu'il domine celui à qui il s'adresse.

Nous voyons cette conception du sujet se maintenir du point de vue d'une polyphonie de l'énonciation : le locuteur, tout en étant pluriel et dépendant de la langue, ne perd pas le contrôle de l'acte. Or ce statut du locuteur est rendu possible

grâce à une conception monovocale du destinataire. A la différence du locuteur, conçu comme *être de discours* et qui par conséquent influence le sens de l'énoncé, le destinataire correspond à une position dont l'impact sur le sens est sans grande importance. A vrai dire, la position du destinataire n'est pas problématisée dans le cadre d'une théorie polyphonique de l'énonciation. Quel que soit le niveau d'analyse où l'on fait appel à lui (en tant qu'allocutaire, co-énonciateur, interlocuteur, etc.), il est conçu comme un partenaire relativement stable et homogène. Le destinataire reste relativement équilibré face à un locuteur pluriel, polyvocal et dont l'identité peut toujours être mise en cause. Ainsi, le caractère problématique du locuteur s'accompagne, par compensation, d'une homogénéisation de son interlocuteur⁹. Le fait que le terme « récepteur » soit plus courant que le terme « destinataire », dans les travaux des linguistes, confirme cette disparité conceptuelle : le récepteur *reçoit* dans la mesure où il décode le sens en « subissant » en quelque sorte ce qui se dit.

En somme, la conception austiniennne de l'acte de langage, conception prolongée par la recherche de John Searl, est pour l'essentiel adoptée par la pragmatique linguistique. C'est notamment sensible par le fait que la pragmatique de l'énonciation suit les mêmes principes logiques : elle soumet l'énoncé à une évaluation de sa vériconditionnalité. Et nous savons que les conditions de vérité d'une proposition peuvent être analysées en l'absence de toute considération sur l'identité des interlocuteurs¹⁰.

Quoiqu'elles véhiculent des conceptions différentes du sujet, l'étude de la langue et la pragmatique de l'énoncé ne remettent donc pas en cause la relation du sujet au signe. Le sens reste sous l'emprise de la langue, protégé contre l'influence des sujets de l'interlocution. Or nous savons que la réponse ou l'interprétation de l'énoncé ne peuvent être ni prévisibles, ni homogènes car le partenaire agit en fonction de ses propres convictions, de ses propres présupposés et de ses propres

⁹ Cette faiblesse de la conception pragmatique du langage a été soulignée il y a plus de trente ans par Jacqueline Authier-Revuz mais du point de vue de la structure interne du locuteur : « (...) les notions (...) de sujets susceptibles de conjuguer ou de disjoindre leurs fonctions de «sujet parlant, locuteur, énonciateur», reconduisent, sous une forme aménagée, plus complexe, mais à mon sens profondément stable, le modèle du locuteur source une d'un discours maîtrisé : de soliste, si l'on veut, il deviendrait chef d'orchestre ; ou plutôt, de flûtiste, organiste contrôlant ses jeux et sa registration. » 1982, p. 142.

¹⁰ Ouverte de plus en plus aux genres fictionnels, la théorie de l'énonciation n'a pas cessé d'informer et d'interpeller aussi les disciplines littéraires au sein de l'Université pour concerner la poétique et la stylistique.

intérêts. L'interprétation de l'énoncé peut toujours être inadéquate et donc peut faire échouer l'acte illocutoire qui lui est associé. D'où la non-identité constitutive de l'énoncé et de l'acte. C'est pourquoi certains linguistes qui ont travaillé sur une pragmatique de l'énoncé (Marc Dominicy et ses collaborateurs, par exemple, à l'Université Libre de Bruxelles) insistent sur la séparation de deux séries de conditions de l'accomplissement en distinguant les « conditions de succès » et les « conditions de satisfaction » (Dominicy, Franken, 2001 : 280). C'est ainsi qu'ils pensent prendre en compte l'écart entre la validation de l'acte et l'interprétation de l'énoncé. La thèse est que l'énoncé peut être bien interprété sans que l'acte soit validé. Autrement dit, il est possible d'identifier un éloge ou un blâme du point de vue de ce qui se dit sans cautionner l'acte de dire lui-même.

Néanmoins le problème de l'interlocution ne semble pas résolu pour autant, notamment lorsqu'il s'agit d'étendre l'analyse des énoncés phrastiques au texte. Il serait difficile de réduire le destinataire d'un texte au statut de « partenaire coopératif » car une telle conception de l'adresse ne permet pas de rendre compte de la complexité de l'acte de réception. C'est en répondant que l'on valide l'acte qui donne lieu à un texte. Et la réponse au texte échappe au contrôle de ceux qui l'actualisent, elle ne dépend pas directement de leurs intentions.

Pour résumer : qu'il s'agisse d'une polyphonie fondée sur la pluralité des voix ou sur la pluralité des sources de perception (la voix du locuteur, le regard du personnage), l'adresse est parfaitement sous le contrôle de celui qui parle. Celui qui est censé écouter est envisagé comme un interlocuteur homogène, occupant une seule et même position : il est doté d'une seule voix, d'un seul regard. La structure vocale du locuteur est prévue par la langue et, de ce fait, le locuteur influence l'intérieur du sens. Quant au destinataire, sa configuration vocale ou sa position sont « ignorées » de la langue. C'est pourquoi le destinataire ne fait pas partie de l'objet d'étude dans le cadre d'une pragmatique linguistique de l'énonciation. Il devient une « variable » pertinente seulement lorsqu'il s'agit de s'éloigner de l'énoncé et de passer aux formes discursives de la parole. Même lorsque l'on prétend analyser les énoncés textuels (polyphonistes scandinaves), il n'y a pas beaucoup de progrès sur le plan conceptuel : le destinataire est soit passif, envisagé comme une instance qui va de soi, soit actif, incarnant un partenaire apte à interpréter le sens correctement. Il est clair que, pour les polyphonistes, l'interlocuteur reste un partenaire coopératif. En réalité, c'est l'interlocuteur qui fournit la bonne réponse et qui représente la possibilité d'un discours idéal dans lequel se réaliserait le sens de l'énoncé.

4. Le texte et l'idée de l'acte de discours

Les linguistes travaillant sur le texte ne peuvent pas se contenter d'une telle conception de l'interlocution car il y a des textes dont la production repose sur une tension évidente entre les intérêts du locuteur et les attentes de leur public. Un interlocuteur idéal dont la réponse dépend fondamentalement de ce que fait/ou dit le locuteur fait sans doute partie de la réception des textes. Ce type d'interlocuteur est plus ou moins inscrit dans notre horizon d'attente. Néanmoins, il n'est jamais *le seul*, s'agissant de la production des textes et leur réception. D'où la question fondamentale concernant tout travail sur le texte : comment rendre compte de l'instance qui garantirait ou validerait le sens une fois que le locuteur n'est plus considéré comme un sujet de pouvoir ? En effet, dès que l'on s'interroge sur le *contrôle du sens* au niveau du texte, c'est le rapport au public qui devient la question clé. Comment donc envisager l'instance qui est censé valider l'acte de dire donnant lieu à un texte ?

Nous avons démontré que, du point de vue d'une pragmatique de l'énoncé, ceux qui parlent et ceux à qui l'on s'adresse sont censés partager le même code, les mêmes droits, les mêmes intérêts, c'est-à-dire tout sauf la responsabilité de l'acte même de dire. En revanche, le destinataire d'un texte, qu'on lui attribue un caractère linguistique ou pragmatique, ne se conçoit ni par symétrie, ni par soumission par rapport au sujet parlant, ni comme temporellement second. Il ne se réduit pas à une instance qui permettrait au sujet parlant de rester *le seul responsable* de l'énonciation. Le destinataire n'est pas l'instance que le sujet construit volontairement, en fonction de ses intentions. Le destinataire intervient au moment même de l'engagement du sujet dans l'acte de langage mais échappe à la volonté du sujet parlant. C'est pourquoi l'idée de celui à qui nos énoncés ou nos textes s'adressent est indissociable de l'acte même de dire. Sur ce point, il y a une différence importante entre une pragmatique centrée sur l'énoncé et une pragmatique textuelle. Quand il s'agit du texte, le destinataire doit être envisagé comme une instance responsive active. Pour celui qui parle, comme pour celui qui répond effectivement (le public, le lecteur), il s'agit d'identifier cette instance. Il s'agit de la viser pour celui qui parle, de la rejoindre pour celui qui répond de fait. En un mot, il y a, dans le texte, des moyens linguistiques et pragmatiques qui permettent de « sélectionner » le bon destinataire puisque la bonne interprétation de ce qui se dit dans un texte n'est jamais garantie. Celle-ci n'est pas assurée même si les partenaires impliqués partagent le même code et se situent dans le même rapport à la langue.

5. L'acte de témoignage comme acte de discours

Je vais élaborer le concept d'acte de discours en prenant l'exemple de l'acte de témoignage. Je propose une définition en sept points.

a) L'acte de témoignage est un acte de langage et un acte de discours. C'est un acte autobiographique au sens où le locuteur affirme la présence d'un sujet uni. La voix du locuteur, le nom qui signe le récit et le corps qui a vécu renvoient à la même personne.

b) C'est un acte de « dire vrai ». Or, il ne s'agit pas d'une vérité vérifiable, indépendante du sujet, comme c'est le cas des constatifs, du type : *Il pleut*. Il s'agit, au contraire, d'une vérité fondée sur le vécu du sujet : est vrai ce qui se dit car le locuteur dit avoir *vécu* d'une certaine façon ce dont il parle. C'est pourquoi le témoignage donne lieu à un récit d'expérience.

c) En ce sens, le témoignage ressemble aux actes dits expressifs, du type : *J'aime les moules*. ou *J'ai mal au dos*. : il n'est pas possible de s'opposer à ce type d'énoncés ou de manifester une sorte de désaccord.

d) Sur le plan de l'énonciation, témoigner répond à la question : « que s'est-il passé ? ». Sans cette question, implicite ou explicite, qui manifeste une sorte de disposition de l'interlocuteur, l'acte de témoignage ne peut pas avoir lieu. C'est pourquoi la position du témoin est une position d'extrême fragilité. D'un côté, il est sollicité à dire *ce qui s'est passé* ; de l'autre, il est constamment suspecté de tenir des propos peu fiables, confus, voire égocentriques. D'un côté, il est encouragé à *raconter* le déroulement des événements et à se souvenir des détails, des épisodes particuliers. D'un autre côté, sa mémoire peut être mise en doute : il est suspect d'être partial ou prisonnier d'un parti-pris. S'il est sollicité pour faire un simple compte rendu de ses perceptions, il peut être jugé peu convaincant ou ennuyeux.

e) Le témoignage se définit par le droit de dire : le témoin a le droit de parler car, à la différence de son public, il y était. Ce droit est acquis d'avance. Il en découle l'affirmation d'une exclusivité du sujet et l'impression que le témoin *domine* son interlocuteur au sens où sa parole permet d'accéder à la réalité que les autres connaissent peut-être, mais qu'ils n'ont pas vécue. C'est pourquoi, du point de vue de l'interlocution, la relation entre le témoin et son public semble fondamentalement dissymétrique.

f) À la différence des performatifs, tels que « je te promets que nous partirons en vacances dans une semaine », l'acte de témoignage ne correspond pas à l'exécution d'une action. Pourtant, le locuteur agit sur l'interlocuteur au sens où il l'invite à va-

lider la réalité racontée comme « vraie ». On s'attendrait donc à ce que le témoin exprime son vécu aussi directement, aussi explicitement que possible, surtout s'il s'adresse à un interlocuteur dont la position est « externe » à l'expérience mise en récit. C'est notamment le cas des témoins qui sont des survivants des camps ou des guerres. Or, paradoxalement, les témoins utilisent souvent des moyens linguistiques qui évitent la dénomination, ce qui, aux yeux de leur public, pourrait compliquer l'accès à la référence. Je vais expliquer ce phénomène en donnant un exemple :

(8) Dans la maison où nous étions, avait été commencée la construction d'un laboratoire de bombes. Il ne fallait pas qu'ils montent sur la terrasse, nous devons *les* en empêcher. (...) Quand *ils* sont arrivés, (...) Nous tournions autour d'*eux*, je *leur* ai même proposé : « Venez sur la terrasse, il y a une vue superbe sur la mer. » (Amrane-Minne, 1994 : 139).

Dans cet exemple, nous observons l'emploi de l'anaphorique *ils* mais sans antécédent. Celui-ci a la propriété de désigner les individus ou les objets comme s'ils étaient antérieurement nommés. Se produit ainsi l'illusion de leur accessibilité, comme si les référents désignés étaient parfaitement accessibles à tous. Or, ce n'est pas nécessairement le cas dès lors que l'interlocuteur se situe à l'extérieur de l'expérience vécue du témoin.

Il en va de même avec les exemples du type :

(9) *On* nous a amené *là-bas*.

(10) Et, puis, il y a eu *ça*.

Nous pouvons y relever l'emploi du pronom indéfini *on* (10), plutôt que l'emploi d'un groupe nominal (GN) du genre *les soldats SS*, l'occurrence de l'adverbe pragmatique *là-bas* à la place d'un nom de lieu ou d'un groupe nominal du genre *dans un camp de travail* (10) ou encore le recours au pronom démonstratif *ça* sans antécédent. Nous remarquons ainsi l'usage des moyens linguistiques dont la propriété est de désigner les individus ou les objets comme s'ils étaient soit antérieurement nommés soit directement montrables et qui permettent ainsi au locuteur de contourner la dénomination. Mon explication serait que cette stratégie permet au locuteur de sélectionner le « bon destinataire », celui qui serait apte à reconnaître l'identité des référents désignés afin de pouvoir mettre lui-même un nom à la place des unités telles que *ils*, *là-bas*, *ça*. En effet, pour avoir accès à ces

référents, l'interlocuteur est contraint de se rapprocher de celui qui parle, de se laisser attraper dans une relation de partage. Or, il ne s'agit pas de partager simplement un ensemble de connaissances ou de présuppositions. Est visé celui qui serait apte à partager la responsabilité de l'acte même de dire, la responsabilité de cet acte de discours qui donne lieu à un récit. C'est en ce sens que témoigner signifie « prendre l'autre à témoin ».

g) L'acte de témoignage ne peut pas échouer par manque de sincérité mais plutôt par l'absence d'une qualité d'écoute. Pour que le témoignage soit accompli avec succès, il faut un destinataire qui s'engage à y répondre sur un plan non seulement affectif mais aussi en fonction de ses connaissances¹¹. Le destinataire dont le témoin a besoin est un partenaire informé au sens où il doit être susceptible de reconnaître dans le récit d'une expérience vécue *le modèle d'une situation de vie et de discours*. Il est censé relever dans ce type de récit autobiographique des éléments qui constituent *un savoir* sur ce qui s'est passé. Sans ce destinataire instruit en quelque sorte, la réalité racontée reste une histoire vécue parmi les autres.

L'idée que je voudrais avancer est celle-ci : l'aptitude à écouter ou à répondre relève de la participation active à la responsabilité de l'acte même de dire. Or nous savons que cette participation de l'interlocuteur n'est jamais gagnée d'avance. Tout acte de langage anticipe une réponse. Mais ce qui est dit ou écrit s'expose à toute sorte d'écoutes. L'acte de témoignage est particulièrement intéressant car il suggère que, lorsque l'on passe de l'énoncé au texte, il n'y a pas nécessairement coïncidence entre *l'intentionné* et *l'interprété*. C'est pourquoi de nombreux exemples mettent en évidence des stratégies pour sélectionner la bonne interprétation de ce qui se dit, afin de réduire le décalage entre la réponse *visée* et la réponse *donnée*. Nous avons ici un phénomène qui passe inaperçu dans le cadre d'une pragmatique de l'énoncé, phénomène ignoré sur le plan de l'acte de langage et fondamentalement étranger au système de la langue.

¹¹ J'ai défendu cette thèse dans mon étude « La dimension de l'adresse et la réception des témoignages » (2011). Je préfère le concept d'adresse à celui d'empathie, fort répandu dans les études testimoniales, concept d'ordre psychologique qui vise à éprouver les sentiments d'autrui, en particulier la souffrance, pour déclencher une attitude de solidarité. Le concept d'adresse, par contre, vise l'acte et sa configuration interlocutive.

Conclusion

Le sujet d'un acte de discours n'est pas un sujet entièrement dominé par la langue puisqu'il est conditionné par la participation du destinataire à l'acte de l'énonciation. Ce n'est donc pas un sujet de pouvoir car il ne domine pas la pluralité constitutive de la réception. Ainsi, l'acte de dire un texte est fondamentalement un *acte* polyphonique où la pluralité vocale du locuteur rencontre la pluralité de l'écoute. La démarche que nous avons adoptée pour définir l'acte de discours est aussi un argument contre la séparation des trois domaines de recherche : l'étude de la langue, de l'énoncé et du texte. Ces domaines se recourent dès qu'il s'agit de problématiser l'universalité interlocutive (ou intersubjective) qui est la plus lourde, la plus difficile à traiter.

RÉFÉRENCES :

- AMOSSY, Ruth, 2005, « L'écriture littéraire dans le témoignage de guerre : les récits des infirmières de 1914-1918 », dans *Esthétique du témoignage*, sous direction de Carole Dornier et Renaud Dulong, Éditions de la Maison des Sciences de l'homme, pp 19-41.
- AMRANE-MINNE Danièle Djamila, *Des femmes dans la guerre d'Algérie*, Paris, Editions Karthala, 1994, p.139.
- AUTHIER-REVUZ, Jacqueline, 1982, « Hétérogénéité montrée et hétérogénéité constitutive : éléments pour une approche de l'autre dans le discours », dans *DRLAV* n°26, pp 91-151.
- BALLY, Charles, 1932, *Linguistique générale et linguistique française*, Paris, Le-roux, 410 p.
- BENVENISTE, Emile, 1966, *Problèmes de linguistique générale 1*, Paris, Gallimard, 356 p.
- BENVENISTE, Emile, 1974, *Problèmes de linguistique générale 2*, Paris, Gallimard, 286 p.
- BOUQUET, Simon, 1999, « D'une théorie de la référence à une linguistique du texte : Saussure contre Saussure ? », dans *Cahiers Ferdinand de Saussure* n°52, pp 37-42.
- CHOMSKY, Noam, 2000, *New Horizons in the Study of Language and Mind*, preface Neil Smith, Cambridge Mass., Cambridge University Press, 252 p.

- CULIOLI, Antoine, 1991, *Pour une linguistique de l'énonciation*, t.1, Paris, Ophrys, 238 p.
- CULIOLI, Antoine, 1999, *Pour une linguistique de l'énonciation*, t. 2, Paris, Ophrys, 182 p.
- DELVENNE, Sylvie, MICHAUX, Christine, DOMINICY, Marc, 2005, *Oralités. Catégoriser l'impensable. La figure du « musulman » dans les témoignages de rescapés des camps nazis*, Bruxelles, Université Libre de Bruxelles, 167 p.
- DOMINICY, Marc, FRANKEN, Nathalie, 2001, « Speech Acts and Relevance Theory », dans *Essays in Speech Act Theory*, sous la direction de Daniel Vanderveken et Susumu Kubo, Amsterdam/Philadelphie, John Benjamins Publishing Company, pp 263-283.
- DUCROT, Oswald, 1984, *Le dire et le dit*, Paris, Les Éditions de Minuit, 237 p.
- DUCROT, Oswald, 1989, *Logique, structure, énonciation. Lectures sur le langage*, Paris, Les Éditions de Minuit, 191 p.
- DUCROT, Oswald, SCHAEFFER, Jean-Marie, 1995, *Nouveau dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Paris, Seuil, 832 p.
- GARY-PRIEUR, Marie-Noëlle, 2001, *L'individu pluriel, Les noms propres et le nombre*, Paris, CNRS éditions, 171 p.
- GARY-PRIEUR, Marie-Noëlle, 2009, « Le nom propre, entre langue et discours », dans *Carnets du Cediscor* n° 11, pp 153-168.
- GRICE, Herbert Paul, 1979, « Logique et conversation », dans *Communications* n° 30, pp 57-72.
- JEANDILLOU, Jean-François, 2008, *Effets de textes*, Limoges, Lambert-Lucas, 338 p.
- KERBRAT-ORECCHIONI, Catherine, 2008, *Les actes de langage dans le discours*, Paris, Armand Colin, 200 p.
- KLEIBER, Georges, 1997, « Sens, référence et existence : que faire de l'extra-linguistique ? », dans *Langage* n°127, pp 9-37.
- MAINGUENEAU Dominique, 1994, *L'énonciation en linguistique française*, Paris, Hachette, 158 p.
- Dictionnaire d'analyse du discours*, 2002, sous la direction de Patrick Charaudeau et Dominique Maingueneau, Paris, Éditions du Seuil, 662 p.
- NØLKE, Henning, FLØTTUM, Kjersti, NORÉN, Coco, 2004, *ScaPoLine. La théorie scandinave de la polyphonie linguistique*, Paris, Éditions Kimé, 193 p.
- NORMAND, Claudine, 2000, *Saussure*, Paris, Les Belles Lettres, 174 p.
- SIBLOT, Paul, 1990, « Une linguistique qui n'a plus peur du réel », dans *Cahiers de praxématique* n°15, pp

VELCIC-CANIVEZ, Mirna, 2006, *Prendre à témoin*, Paris, Ophrys, 237 p.

VELCIC-CANIVEZ, Mirna, 2011, « La dimension de l'adresse et la réception des témoignages », dans *L'accréditation des discours testimoniaux*, sous la direction de Dominique, Legallois, Yannick, Malgouzou et Luc, Vigier, Toulouse, Editions Universitaires du Sud, pp 49-59.

RÉSUMÉ

ENTRE LINGUISTIQUE ET PRAGMATIQUE : LA LANGUE, L'ÉNONCÉ ET LE TEXTE

Au centre de cette étude se trouve la tension qui, à la fois, sépare et rapproche la linguistique (étude de la langue) et la pragmatique (étude de l'acte de langage et des actes de discours). Trois notions – la langue, l'énoncé et le texte – sont examinées du point de vue de la conception du sujet qu'elles impliquent, ce qui permet de mettre en évidence plusieurs conceptions de l'acte même de langage. L'analyse se termine, à la fin, par un exemple : est proposée une définition de l'acte de témoignage dans la perspective d'un acte de discours.

MOTS-CLÉS : langue, énoncé, acte de langage, acte de discours, témoignage

SAŽETAK

IZMEĐU LINGVISTIKE I PRAGMATIKE: JEZIK, IZRIČAJ I TEKST

U ovome se prilogu ispituje tenzija koja istovremeno dijeli i spaja lingvistiku (proučavanje jezika) i pragmatiku (proučavanje govornih i diskursnih činova). Tri pojma – jezik, izričaj i tekst – ispituju se sa stajališta konceptualizacije subjekta koju oni impliciraju, što omogućuje isticanje nekoliko različitih konceptualizacija samoga govornoga čina. Analiza na kraju završava primjerom: predložena je definicija čina svjedočenja u perspektivi diskursnog čina.

KLJUČNE RIJEČI: jezik, izričaj, govorni čin, diskursni čin, svjedočenje